

Les descendants de Sulpice



Pierre Alliot x Anne Poupard

pension viagère accordée par Pierre de leur fils Etienne Alliot,
clerc tonsuré, pour l'obtention de son statut clérical
en date du 23 novembre 1737

23 yb-w-1737



Sur lez armez Boffellez de la ville de la frise d'argé et
d'azur. D'offe de l'ourse. que l'ourse de la ville de la frise est
de l'or. Cest armes sont ioy le chemin de cette ville et l'oueray-
e de la ville de la frise. le chemin de cette ville au
Montmire l'oueuse, d'autre les lices de l'agulal
de cette ville.

Bles faire boiffé en sotterre. Il n'eust amazere hale
d'ordeneur que l'ouest des bons les foyers d'engagier
d'autre lez hemisphères de la partie de l'Asie qu'il enga

penir lez ditz long latone devant l'hopital,

Beside long coiffetee celeste fellee au village de
Touret Infelle ditz paroisse guy Touret lez long la
Ruelle de Marchefort, lez ditz bonz legoie des habitans.

Deseffeuille francoise de la femme pastoraie, d'autre
Lefhennix defette ville a Vallonay,

Blesandemy arme de rogne fellee armablee
de Rozier paroisse des Phallies, guy Jousteray
long lefhenix de D. P. Phallies ale mort a die, due
cypelacion la vigne denolaine souffrante, d'autre la
terre ou lez guyoz,

Blesandemy arme de rogne fellee audis
veguable de Rozier guy Jousteray, combefhennix de
Citterville a Vallonay, d'autre la vigne du dayenne de
Phaliette defette ville redengator, lez autre la
vigne de la prieure de cryptorale defette ditz ville
Et auz Tardis ditz Infelle ville en la Rue des preux
guy le Touret ditz port eneste desfoiel Enchome
d'abesme les rives de la ville, d'auoy la grange
des Sauroz quideant le bading, lez cypelacion, belluy
veguable d'edante pour faire lez voleys de D. fuit
d'auoy allier des fevages des legoies Cammeby
les semblans pour servir lors telle Clevicelle deffee
de quey ilz senforne defaisir afouyoffi, tous lez quey
trouez tenuz puer allier Cammeby jadis formee
en des telle de Vallonay a la finne de quey tige
leuies de Recouer annel la mufine plus

S

aquez oublie presone q'les pleni mane
Et Etienne auvillor n^e de Siblier

Demurans la felle ville q'yez une volontierne
Certifie et atesté que les hui leges q'yez offertes
Sont suffisantes pour produire la somme
quatre vingt liens de Rente le Rameau assuré
Le q'yez leu abandonné la souffrance des soldats
Qui le chargent volontiers de ce service
Siens Etienne auvillor had. femme d'equatre vingt
Liens de Rente legenties viagres g're charrue
ame faire le q'yez au d. lemons q'yez tenu le d.
notaire le vingt trois novembre mil seyante
Trente fevr auant midi le preme du fevr
Silvain Delacour flos lourde le d. Michel
porteur maréchal demurans aud. lemons le moins
q'yez une legue au plus p'us q'yez le temps le temps
Plus leauant leauant
Michel auvillor C. D. Guillot *Cluys* *Elliot*
Delacour *anne paris*

faisant 

Cestaté chelle a lessous le
Quinze mois novembre mil chist
Ces trente leges sont venu des
quatre soldats Decouguille

Surintend a foyen des d'yeux au
moin dix scellés sur les quatre etat

Le tout 29. 8. o.